

Le 25 janvier 2026

Projet de déménagement du STAC : une réflexion à mener avec l'UNSA Aviation Civile

La direction du STAC avance sur son projet de déménagement de Bonneuil-sur-Marne à Toulouse - La Mounède. Elle vient de recevoir un mandat du Directeur Général de l'Aviation Civile.

Celui-ci mentionne un calendrier très contraint et une simple possibilité d'informer les représentants du personnel. Pour l'UNSA Aviation Civile, il est urgent que l'administration travaille étroitement avec les organisations syndicales.

UNE PRISE DE DECISION PRÉCIPITÉE ?

Le DGAC attend un dossier finalisé au plus tard fin 2026 avec un jalon décisionnel avant l'été 2026, et des points d'avancement tous les 3 mois.

La direction du STAC a déjà préparé des éléments internes. Néanmoins, l'UNSA Aviation Civile attend un calendrier précis et refuse de subir une décision unilatérale.

Il reste désormais 5 mois au directeur du STAC pour plaider pour son projet.

Le travail doit être coordonné.

UNE SIMPLE POSSIBILITÉ D'INFORMER ?

Une telle réflexion doit se faire avec les organisations syndicales. L'UNSA Aviation Civile alerte dès à présent l'administration qu'elle sera attentive à la prise en compte de l'ensemble des enjeux : désorganisation des départements, perte de compétences, délocalisation du personnel, maintien des effectifs globaux, difficultés techniques, conséquences pour les SIR GP et SIR Sud.

Ce projet de déménagement ne doit PAS se résumer à une simple information des Organisations Syndicales représentatives.

Il doit s'inscrire pleinement dans un dialogue social de qualité au sein de la DGAC.

QUELLES CONSEQUENCES POUR LES 3 SITES ?

Les enjeux pour le personnel de Bonneuil-sur-Marne sont les plus importants, tant pour les agents du STAC que pour ceux du SIR-GP, et l'UNSA Aviation Civile refusera que toute décision se prenne de manière unilatérale.

L'UNSA Aviation Civile restera très vigilante sur les propositions présentées par la direction du STAC pour répondre aux enjeux d'attractivité, logistiques et organisationnels de tous les services concernés.

Une délocalisation à Toulouse doit également étudier les enjeux sur le site de la Mounède qui n'a déjà plus de support logistique interne et n'arrive pas à actualiser ses conventions avec le SIR Sud et la DTI. Le risque d'un isolement accru du site de Biscarrosse doit également être analysé.

Elle rappelle que toute réflexion doit se faire en concertation avec les représentants du personnel et non pas se résumer une simple note à présenter en vote au CSA.

Les représentants du STAC et les Bureaux Nationaux des 4 branches de l'UNSA Aviation Civile seront aux côtés des agents du STAC et du SIR-GP et défendront leurs intérêts.

Pour contacter les représentants locaux UNSA du STAC, écrivez à l'adresse suivante :
unsa-stac-bf@aviation-civile.gouv.fr

RETROUVEZ TOUS NOS COMMUNIQUÉS SUR
<https://unsa.aero>